



**CONVENTION SUR
ESPECES
MIGRATRICES**

Distr: Générale

PNUE/CMS/Résolution 9.3

Français
Original: Anglais

PRIORITÉS DE LA CMS EN MATIÈRE D'INFORMATIONS

Adoptée par la Conférence des Parties à sa neuvième réunion (Rome, 1-5 décembre 2008)

Notant le progrès réalisé dans la mise en œuvre actuelle du Plan de Gestion des Informations de la CMS (CMS Information Management Plan, IMP) et *cherchant* à indiquer les priorités pour une application plus vaste durant le triennat à venir, en partie constitué de nouvelles activités qui ne sont pas nécessairement incluses dans le Plan original;

Prenant en compte le rôle primordial de l'IMP et de l'IMS (Système de Gestion des Informations) dans l'analyse et la synthèse des rapports des Parties;

Reconnaissant que le travail de l'IMP et de l'IMS devrait, à l'avenir, être conduit par une Unité des données scientifiques sur le milieu marin renforcée, que de travail fait partie d'une mission plus vaste pour la gestion de données scientifiques et des données sur la conservation et qu'il devrait être soutenu par d'autres unités ayant pour responsabilité la gestion des sites Internet et de liaison avec d'autres organismes; et

Prenant en compte la suggestion contenue dans la Synopsis de la CMS de l'Analyse du Statut de l'Informatique (UNEP/CMS/Inf. 9.18) selon laquelle l'IMS de la CMS devrait être maintenu, de fait, comme lieu d'hébergement de la gestion des informations pour la CMS sans exclure la possibilité de l'intégrer au sein d'un portail commun de gestion des connaissances des Accords Multilatéraux pour l'Environnement;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Demande* au Secrétariat de poursuivre ses progrès dans la mise en œuvre du Plan et des initiatives relatives afin de faciliter la mise en œuvre d'activités déterminées dans l'Objectif 1 du Plan Stratégique 2006-2011 de la Convention;
2. *Recommande* que le Secrétariat de la CMS assure la liaison en premier lieu avec les Secrétariats des Accords de la CMS et avec les Mémoires d'Entente pour développer un format orienté résultats pour les Rapports Nationaux et un système commun pour les comptes-rendus en ligne et ensuite avec les Secrétariats d'autres Accords Multilatéraux pour l'Environnement, et *encourage* les Parties à promouvoir, dans les forums appropriés d'autres Accords Multilatéraux pour l'Environnement, comme des mouvements vers une plus grande harmonisation des procédures et méthodes de comptes-rendus;

3. *Recommande* la mise en œuvre constante du projet de Gestion des Connaissances sous la conduite du PNUE, en particulier en ce qui concerne le développement et l'interconnexion de structures de comptes-rendus en ligne orientées résultats pour la famille de la CMS; et
4. *Demande* au Conseil Scientifique de superviser l'application de cette résolution durant le prochain triennat.